

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

ÉPREUVE E2

Analyse de situations professionnelles liées à la préparation
d'opérations de transport

Durée : 3h

Coefficient : 5

SUJET

SESSION 2026

Ce dossier comprend 17 pages numérotées de la page 1/17 à la page 17/17.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 1 sur 17

Missions	Documents à consulter	Barème
Mission 1 Choix et cotation d'un mode de transport pour une importation	Document 1 – Liste de colisage Document 2 – Distances par itinéraire Document 3 – Bilan carbone Document 4 – Certificat de valeur EXW Document 5 – Extrait de la tarification de la compagnie MARFRET Document 6 – Données utiles concernant cette importation Document 7 – Frais de manutention du prestataire TDS (Terminal Dunkerque Solution) Document 8 – Taux de change Document 9 –Tableau Incoterms® 2020	8 points
Mission 2 Internalisation du post-acheminement routier	Document 10 – Caractéristiques des conditionnements Document 11 – Extrait du parc de véhicules Document 12 – Extrait du CNR décembre 2024 Document 13 – Informations complémentaires Document 14 – Bourse de Fret	8 points
Mission 3 Préparation au dédouanement	Document 15 – Extrait ProDouane	4 points

Le sujet comprend trois missions qui peuvent être traitées de façon indépendante.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Vos missions sont exercées au sein du service exploitation de l'entreprise.

TRANS'PORTÉE		
	Activité	TRANS'PORTÉE est une entreprise spécialisée dans le transport et la logistique d'instruments de musique. Elle propose des solutions sur mesure pour le transport international, garantissant la sécurité et la prise en charge adaptée aux besoins des musiciens, écoles et magasins partenaires.
	Nom du dirigeant	Julien CARPILLON
	Statut de l'entreprise	SAS
	Nombre de salariés	28
	Adresse	45 avenue du Port - Zone Industrielle 59140 Dunkerque
	Coordonnées	Tél. : 03.59.78.45.25 Courriel : contact@transportee.fr Site : https://www.transportee.fr

Fondée en 2005 à Dunkerque, TRANS'PORTÉE s'est imposée comme un acteur référent dans le transport d'instruments de musique. Depuis 20 ans, elle propose le transport d'instruments de musique fragiles à destination des particuliers mais aussi des professionnels de la musique. Son service précis et fiable lui vaut une excellente réputation. De plus, l'entreprise est labellisée « Objectif CO₂ » depuis 2018. Ce label permet d'identifier des entreprises qui réduisent durablement leur consommation de carburant et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) associées.

L'entreprise dispose de véhicules modernes : ensembles articulés pour les longues distances, porteurs avec suspension adaptée et véhicules légers pour les livraisons urbaines. Chaque véhicule est équipé de systèmes de fixation sécurisés et de protections renforcées.

Grâce à des partenariats avec des compagnies aériennes et maritimes, TRANS'PORTÉE assure des livraisons sécurisées et rapides à l'international. Elle maîtrise les formalités douanières et adapte ses services aux besoins des musiciens, conservatoires et fabricants d'instruments, garantissant un transport fiable et optimisé.

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 3 sur 17

Vous êtes en Période de Formation en Milieu Professionnel dans le service exploitation sous la responsabilité de M. CARPILLON avec qui vous prenez en charge ce dossier.

M. CARPILLON vous transmet le mail du client « École de Musique DORÉMI » :

De : École de Musique DORÉMI « c.fontaine@doremi.fr »	
À : TRANS'PORTÉE « contact@transportee.fr »	
Objet : Demande de cotation et organisation du Transport International – Importation d'instruments de Musique	
PJ : détailmarchandise.pdf	Date : 15/05/2026
Madame, Monsieur, Dans le cadre de l'ouverture prochaine de notre École de Musique DORÉMI à Reims, nous avons besoin d'organiser l'importation d'un ensemble d'instruments de musique en provenance de l'entreprise YAMAKA située à Shizuoka, Japon avec une livraison impérative avant le 24 juillet. Nous vous sollicitons en tant que commissionnaire de transport, pour nous proposer une solution de transport international respectueuse de notre environnement.  Marchandise : Instruments de musique (Liste de colisage en pièce jointe) Cordialement, <i>Claire FONTAINE, Directrice, École de Musique DORÉMI 24 rue Harmonie, 51100 Reims, France 03.26.45.78.90</i>	

Votre tuteur vous confie la gestion des 3 dossiers suivants :

- choix et cotation d'un mode de transport pour une importation,
- l'internalisation d'un post-acheminement routier,
- la préparation au dédouanement.

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 4 sur 17

DOCUMENT 1 – Liste de colisage



ÉCOLE DE MUSIQUE DOREMI

24 rue Harmonie, 51100 Reims, France

Tél : +33 3 26 45 78 90

Email : contact@doremi.fr

📄 Détails de la marchandise commandée à YAMAKA

Référence	Désignation	Nombre d'unités	Masse unitaire (kg)	Conditionnement	Nombre de cartons	Poids brut unitaire avec conditionnement (kg)
FLUTE-T	Flûte traversière	130	2.5	Carton (10 unités)	13	27
PIANO-D	Piano droit	16	250	Caisse en bois à roulette	16	300
VIOLON-M	Violon	76	3,5	Carton (4 unités)	19	16
GUIARE-C	Guitare classique	52	6	Carton (2 unités)	26	14
SAXOPHONE-S	Saxophone	57	3	Carton (3 unités)	19	11
CLARINETTE-C	Clarinette	95	2,5	Carton (5 unités)	19	14,5
TROMPETTE-T	Trompette	76	1,5	Carton (4 unités)	19	8
AMP-SON	Amplificateur	32	25	Carton individuel	32	27
PUPITRE-M	Pupitre à partitions	130	4	Carton (5 unités)	26	22
CHAISE-T	Chaise et tabouret	64	9	Carton (2 unités)	32	20
PARTIT-M	Partition et matériel pédagogique	130	0,8	Carton (10 unités)	13	10

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 5 sur 17

MISSION 1 – Choix et cotation d'un mode de transport pour une importation

L'École de Musique DORÉMI, située à Reims, prévoit l'ouverture de son établissement en septembre prochain et a besoin d'importer un ensemble d'instruments de musique en provenance de Shizuoka, Japon.

Cette opération concerne exclusivement le transport international, c'est-à-dire l'acheminement principal entre le port de Shimizu (Japon) et le port de Dunkerque (France) ou entre les aéroports de Narita (Japon) et Roissy CDG (France).

Le rôle de TRANS'PORTÉE, en tant que commissionnaire de transport, est de proposer la solution la plus adaptée, en prenant en compte les aspects environnementaux, logistiques et économiques. Il est important de noter que TRANS'PORTÉE est labellisée "Objectif CO₂", un engagement qui implique une réflexion approfondie sur l'empreinte carbone de nos prestations.

M. Carpillon vous demande de déterminer et de justifier le mode de transport qui sera utilisé pour répondre au mieux aux contraintes du client conformément au mail reçu de mme Fontaine. Pour cela :

1.1 Calculer la masse brute totale de l'envoi en tonnes.

Le client DORÉMI, engagé dans une démarche environnementale, souhaite réduire son empreinte carbone pour l'importation des instruments de musique depuis le Japon.

Deux options de transports sont possibles.

Hypothèse 1 : Maritime	Hypothèse 2 : Aérien
 Départ : Port de Shimizu (Japon)	 Départ : Aéroport de Narita (Japon)
 Arrivée : Terminal des Flandres - Port de Dunkerque (France)	 Arrivée : Roissy CDG (France)
 Post-acheminement routier : Dunkerque à Reims	 Post-acheminement routier : Roissy CDG à Reims
 Délais estimés : Environ 30 jours	 Délais estimés : Environ 7 jours
 Formalités douanières : Dunkerque	 Formalités douanières : Roissy CDG

1.2 Calculer et comparer les émissions de CO₂ en kg du transport maritime et aérien pour ce trajet.

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 6 sur 17

Julien CARPILLON, afin de gagner du temps, a établi le prix du transport aérien. Il vous confie d'examiner la cotation maritime pour évaluer la solution la plus adaptée.

De : J Carpillon
À : Stagiaire
Pour la cotation aérienne le
prix de vente HT s'élève
à 7 458,78 €

1.3 Établir la cotation maritime hors frais de douane import.

1.4 Rédiger à votre responsable une note indiquant le mode de transport retenu, justifier par rapport aux contraintes du client.

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 7 sur 17

DOCUMENT 2 – Distances par itinéraire

- Transport maritime : Shimizu (Japon) → Dunkerque (France) : 20 500 km
- Transport aérien : Narita (Japon) → Roissy CDG (France) : 9 700 km

DOCUMENT 3 – Bilan carbone

Formule de calcul :

Émission de CO₂ = Masse brute de l'envoi x Kilométrage parcouru x Indice par tonne.km

Mode de transport	Aérien	Maritime	Fluvial	Ferroviaire
Indice par tonne kilomètre (TK)	0,500	0,012	0,005	0,006

Source : <http://www.eve-transport-logistique.fr>

DOCUMENT 4 – Certificat de valeur EXW

YAMAKA CORPORATION
1-23-45 Harmony Street, Aoi-ku
Shizuoka, 420-082, JAPON

Phone : +81 54-123-4567
Fax : +81 54-987-6543
Mail : export@yamaka.jp



We, YAMAKA CORPORATION, certify that the EXW Shizuoka Incoterms®2020 value of the goods exported from the port of SHIMIZU (JAPAN) is 74 540 334,60 JPY. This value represents the price of the goods ready for shipment, excluding international transport and insurance costs.

Issued in SHIZUOKA, JAPAN,
On April 1st



YAMAKA CORPORATION
SHIZUOKA, JAPAN

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 8 sur 17

DOCUMENT 5 – Extrait de la tarification de la compagnie MARFRET

1) Conditionnement

La marchandise sera conditionnée dans un conteneur DRY 40'.

2) Conditions Générales

FAK (Freight All Kind) : Tarification unique pour marchandises sèches non dangereuses.

3) Liner Terms

Fret valable "bord à bord" : Port de départ → Port de destination.

Frais supplémentaires : Chargement et déchargement facturés séparément sur place

4) Tarification FCL (Départ de Shimizu - Japon)

Destination	20' DRY	40' DRY	20' REEFER	40' REEFER
Dunkerque	1 050 USD	1 450 USD	1 250 USD	1 750 USD
Rotterdam	1 030 USD	1 430 USD	1 230 USD	1 730 USD
Hamburg	1 070 USD	1 470 USD	1 270 USD	1 770 USD

5) Surcharges

BAF (Bunker Adjustment Factor) :

Type de conteneur	Montant
20' DRY	450 EUR
40' DRY	650 EUR
20' REEFER	550 EUR
40' REEFER	750 EUR

6) CAF (Currency Adjustment Factor)

6 % sur le fret de base hors surcharges.

7) ISPS POD (Port Security)

17 EUR par conteneur.

8) Autres surcharges

Détroit de Malacca (Malaisie) : 20 USD par EVP

Golfe d'Aden (Yémen) : 30 USD par EVP

Canal de Suez : 35 USD par EVP

9) Autres Frais

Bill of Lading (B/L) ou Connaissance : 70 EUR.

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 9 sur 17

DOCUMENT 6 – Données utiles concernant cette importation

Coût chargement usine - Douane export - Pré-acheminement - THC départ : 165 650 JPY

Coût du post-acheminement, sous-traité à l'entreprise TRANSDUN' du port de Dunkerque à Reims : 712,95 €

Marge commissionnaire : 5 % sur le coût de revient HT

DOCUMENT 7 – Frais de manutention du prestataire TDS (Terminal Dunkerque Solution)

Les frais de manutention sont donnés pour 1 conteneur.

Terminal	CHARGEMENT		DÉCHARGEMENT	
	Conteneur DRY 20'	Conteneur DRY 40'	Conteneur DRY 20'	Conteneur DRY 40'
Terminal des Flandres	220 EUR	350 EUR	250 EUR	380 EUR
Terminal de Loon-Plage	210 EUR	340 EUR	240 EUR	370 EUR
Terminal de Grande-Synthe	230 EUR	360 EUR	260 EUR	390 EUR



DOCUMENT 8 – Taux de change

1 € = 1,049 USD

1 JPY = 0,0060 EURO

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 10 sur 17

DOCUMENT 9 – Tableau Incoterms® 2020

RÈGLES INCOTERMS® 2020 – MULTIMODALES (ADAPTÉES AUX MARCHANDISES CONTENEURISÉES)

Formatrice accréditée ICC France
Incoterms®
2020
by the International
Chamber of Commerce (ICC)

	VENDEUR	Chargé	Douane EXP	Pré-acheminement	*THC	Transport principal	*THC	Douane IMP	Post-acheminement	ACHETEUR

MISSION 2 – Internalisation du post-acheminement routier

Suite au désistement d'un client, nous nous retrouvons avec deux véhicules disponibles pour réaliser un post-acheminement que nous avons envisagé de sous-traiter.

Dans ce cadre, il vous est demandé de réaliser l'étude de faisabilité du transport routier, en proposant une solution adaptée qui réponde aux besoins de l'École de Musique DORÉMI.

Les instruments de musique sont acheminés depuis Shimizu, au Japon, jusqu'au port de Dunkerque, en France, puis par route jusqu'à l'École de Musique DORÉMI, située à Reims (51100).

À l'arrivée du conteneur 40' au port de Dunkerque, la marchandise est dépotée et préparée pour un enlèvement le 6 juillet. Les cartons contenant les instruments et accessoires sont regroupés sur des palettes Europe afin de faciliter leur manutention et d'assurer leur sécurisation. Les pianos, quant à eux, ne sont pas palettisés mais placés dans des caisses en bois à roulettes, garantissant une meilleure protection et manutention plus rapide.

2.1 Étudier la faisabilité de la demande pour chaque véhicule.

2.2 Calculer le coût de revient et le prix de vente HT de cette opération de transport.

Afin de rentabiliser au mieux ce trajet, vous reprenez la recherche de votre collègue sur la bourse de fret B2PWeb.

2.3 Déterminer et justifier le fret à transporter pour éviter un retour à vide jusqu'à Dunkerque.

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 12 sur 17

DOCUMENT 10 – Caractéristiques des conditionnements

 Conditionnement de la marchandise

Type de Conditionnement	Quantité	Dimensions (L × l × H) en cm	Poids total (kg)
Caisses en bois (pianos)	16	150 × 60 × 130	4 800
Palettes Europe (cartons et accessoires)	15	120 × 80 × 160	4 086,5

 Remarques :

- Les pianos sont conditionnés individuellement dans des caisses en bois à roulettes pour assurer leur protection et garantir un chargement plus rapide.
- Sur chaque palette il y a 15 cartons. La tare palette est 15 kg.
- Les palettes et les caisses en bois ne sont pas gerbables.
- Poids total de l'envoi (incluant la nouvelle palettisation) : 8 886,5 kg.

DOCUMENT 11 – Extrait du parc de véhicules



Caractéristiques	Porteur	Ensemble articulé	
Nombre d'essieux	3	5 (Tracteur 2 + Semi 3)	
MCE (tonnes)	19 t	44 t	
MCV (tonnes)	12 t	29 t	
MV (tonnes)	7 t	Tracteur : 7,5 t	Semi : 6 t
Dimensions intérieures (L × l × H) en m	10 × 2,45 × 3,10 m	13,5 × 2,45 × 3,30 m	

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 13 sur 17

DOCUMENT 12 – Extrait du CNR - Décembre 2024



	Porteur	Ensemble articulé
Terme kilométrique (CK) (1 km parcouru)	0,437 €/km (0,437 € / km sans péage)	0,571 €/km (0,496 € / km sans péage)
Terme horaire (CC) (1 heure de temps de service)	21,65 €/h	23,60 €/h
Terme journalier (CJ)(CV+CS) (Coût de véhicule + coût de structure)	222,37 €/j	214,89 €/j

Source : <https://www.cnr.fr/>

DOCUMENT 13 – Informations complémentaires

Temps de chargement : 2 h

Temps de déchargement : 2 h

Vitesse moyenne du véhicule : 70 km/h

Nombre de kilomètres : 284 km

Le temps de service journalier de l'entreprise TRANS'PORTÉE est d'environ 9,5 h

L'entreprise s'applique une marge de 5 %

L'itinéraire comprend des péages.

DOCUMENT 14 – Bourse de Fret

Voici les données synthétisées par votre collègue :



Société	Trajet	Départ le	Masse / Mètres linéaires
TRANSNORD	51, Reims -> 59, Dunkerque	11/07	2,50 t / 2,40 ml
LOGISTIQUE+	51, Reims -> 59, Dunkerque	15/07	25,00 t / 13,00 ml
TRANSFERT	51, Reims -> 59, Dunkerque	15/07	21,00 t / 13,40 ml
GEODIS	51, Reims -> 59, Dunkerque	10/07	1,08 t / 5,60 ml
LE ROY	51, Reims -> 59, Dunkerque	14/07	2,00 t / 6,00 ml

Source : <https://www.b2pweb.com/fr/>

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 14 sur 17

MISSION 3 – Préparation au dédouanement

M. CARPILLON vous demande de transmettre, par mail, les éléments nécessaires au dédouanement de l'importation d'instruments de musique par l'école de musique DORÉMI. Votre mail est stagiaire@transportee.fr

Afin de communiquer tous les éléments au service douane, vous devez dans un premier temps, déterminer la nomenclature prise en charge pour le dédouanement. La variété d'instruments étant très longue, pour déterminer le TARIC à retenir, il convient de choisir la marchandise dont la masse est la plus importante dans la liste de colisage (cf document 1).

- 3.1 Retrouver l'instrument qui permettra de déterminer le TARIC à retenir.**
- 3.2 Déterminer le régime douanier.**
- 3.3 Repérer l'origine, le tarif douanier à prendre en compte, les taxes parafiscales s'il y a lieu et la TVA.**
- 3.4 Rédiger un mail à destination du service douane (douane@transportee.fr) dans lequel les éléments nécessaires à la déclaration en douane seront renseignés.**

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 15 sur 17

DOCUMENT 15 – Extrait ProDouane

Chapitre 92 INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS	
9201	Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier <u>TN 701</u>
920110	Pianos droits
9201200000	Pianos à queue
9201900000	autres
9202	Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple) <u>TN 701</u>
920210	à cordes frottées à l'aide d'un archet
9202101000	Violons
9202109000	autres
920290	autres
9202903000	Guitares
9202908000	autres

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de me
--	---	--------------------------------------	---------------------------	--------------

103 - Droit pays tiers

Nomenclature :	9201 10 10 00 (9201)	Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer ⁺		
Pays :	JP - Japon ; (1011 - ERGA OMNES)	
Préférences :	100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers	
Taux/conditions :	4%	

142 - Préférence tarifaire

Nomenclature :	9201 10 10 00 (Chap92)	Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer ⁺		
Pays :	JP - Japon	
Préférences :	300 - Accords préférentiels sans conditions ni limites (incluant les plafonds)	
Taux/conditions :	0%	

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi d
--	---	--------------------------------------	---------------------------	----------

TVA - TVA normale

Nomenclature :	9201 10 10 00 (Chap92)	Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer ⁺		
Pays :	JP - Japon ; (FR01 - UE + pays tiers + DOM)	
Territoire d'application :	METRO - France continentale, Corse.	
Taux/conditions :	20%	
Nomenclature :	9201 10 10 00 (Chap92)	Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer ⁺		
Pays :	JP - Japon ; (FR01 - UE + pays tiers + DOM)	
Territoire d'application :	MGPPE - Martinique, Guadeloupe, Réunion	
Taux/conditions :	8,5%	
Renvoi :	63002 : dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, le taux normal de TVA est fixé à 8,5 pour cent et le taux réduit à 2,10 pour ⁺	

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 16 sur 17

103 - Droit pays tiers

Nomenclature :	92 02 10 10 00 (9202)	Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer [±]		
Pays :	JP - Japon ; (1011 - ERGA OMNES)	
Préférences :	100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers	
Taux/conditions :	3,2%	

142 - Préférence tarifaire

Nomenclature :	92 02 10 10 00 (Chap92)	Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer [±]		
Pays :	JP - Japon	
Préférences :	300 - Accords préférentiels sans conditions ni limites (incluant les plafonds)	
Taux/conditions :	0%	

TVA - TVA normale

Nomenclature :	92 02 10 10 00 (Chap92)	Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer [±]		
Pays :	JP - Japon ; (FR01 - UE + pays tiers + DOM)	
Territoire d'application :	METRO - France continentale, Corse.	
Taux/conditions :	20%	

103 - Droit pays tiers

Nomenclature :	92 02 90 30 00 (9202)	Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer [±]		
Pays :	JP - Japon ; (1011 - ERGA OMNES)	
Préférences :	100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers	
Taux/conditions :	3,2%	

142 - Préférence tarifaire

Nomenclature :	92 02 90 30 00 (Chap92)	Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer [±]		
Pays :	JP - Japon	
Préférences :	300 - Accords préférentiels sans conditions ni limites (incluant les plafonds)	
Taux/conditions :	0%	

TVA - TVA normale

Nomenclature :	92 02 90 30 00 (Chap92)	Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer [±]		
Pays :	JP - Japon ; (FR01 - UE + pays tiers + DOM)	
Territoire d'application :	METRO - France continentale, Corse.	
Taux/conditions :	20%	

Source : <https://www.douane.gouv.fr/rita-encyclopedie/>

Baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises	26-BCP-OTM-U21-MEAG1	Session 2026	SUJET
E2 - Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport	Durée : 3h	Coef. : 5	Page 17 sur 17